

DEMANDE DE CONGÉ

(à déposer au plus tard le 8 novembre 2020)

NOM :

Prénom :

GRADE :

Discipline:

ÉTABLISSEMENT :

.....

à
(chef d'établissement)

de
(nom de l'établissement)

Conformément aux dispositions prévues à l'article 1° du Décret 84-474 du 15 Juin 1984 ainsi qu'à l'article 34 (alinéa 7) de la loi 84-16 du 11 Janvier 1984 (**pour les stagiaires et titulaires**) et à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 Novembre 1982 (**pour les agents non titulaires de l'Etat**), définissant l'attribution de congé pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le mardi 8 décembre 2020 afin de participer à un stage de formation syndicale qui se déroulera à la SEP Jean Moulin de REVIN (08)

Ce stage est organisé par la FSU sous l'égide de l'institut de recherche de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages et sessions ouvrent droit à congé (arrêté du 02/02/1995 publié au J.O. du 10/02/95).

A, le

Signature

P.J. : convocation